



APPEL DE CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Saint-Hyacinthe Technopole est à la recherche de candidats ou de candidates afin de pourvoir les postes vacants au sein de son conseil d'administration. Les personnes élues lors de l'assemblée générale annuelle du 29 avril prochain entreront en fonction pour une période de deux ans.



SIÈGES EN ÉLECTION

Représentant(e) du secteur Industrie
Administrateur élu parmi les membres de la catégorie Industrie

Candidat rééligible
M. Nicolas Marchand, vice-président ventes et marketing – Groupe Nutri

Représentant(e) du secteur Commerce
Administrateur élu parmi les membres de la catégorie Commerce

Candidat rééligible
M. Normand Thérien, président et chef de la direction – Therrien Couture Joli-Cœur



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre en règle de la corporation, ou avoir déposé un formulaire d'adhésion admissible avant le 15 avril prochain;
- Le cas échéant, être membre dans la catégorie liée au poste visé;
- Conformément aux règlements généraux de la Corporation, tout administrateur doit, pour être élu à cette fonction ou pour continuer à l'exercer :
 - a) être une personne physique;
 - b) sous réserve de l'article 327 du Code civil du Québec, ne pas être âgé de moins de 18 ans;
 - c) sous réserve de l'article 327 du Code civil du Québec, ne pas être un majeur en tutelle ou en curatelle;
 - d) ne pas être une personne déclarée incapable par le tribunal d'une autre province ou d'un autre pays;
 - e) ne pas être un failli non libéré;
 - f) ne pas faire l'objet d'une interdiction par le tribunal d'exercer cette fonction;
 - g) demeurer, travailler ou œuvrer sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Également, ne peuvent être élus à titre d'administrateurs de la Corporation :

- a) les promoteurs et investisseurs immobiliers ou leurs représentants et dirigeants;
- b) toute société, personne physique ou morale agissant à titre de locateur de multiples espaces à vocation commerciale ou industrielle, de même que leurs représentants et dirigeants;
- c) les agents et courtiers immobiliers ou leurs représentants et dirigeants;
- d) les employés de la Ville ou de la MRC des Maskoutains;
- e) les gestionnaires, dirigeants et cadres de la Chambre de commerce et de l'industrie des Maskoutains ou de la Société de développement commercial centre-ville Saint-Hyacinthe;
- f) Les ascendants et descendants au premier degré et le conjoint d'une personne visée au paragraphe a) à f).

Tout membre désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre une lettre de motivation, qui sera déposée aux membres, décrivant brièvement son parcours professionnel à la Corporation par courriel à l'adresse info@st-hyacinthetechnopole.com, **au plus tard le 16 avril 2025 à 16 h**. Passé ce délai, aucune candidature ne pourra être acceptée.

Pour information :
www.st-hyacinthetechnopole.com/AGA2025 | 450-774-9000

Fanie-Claude Brien
Secrétaire d'élection